

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.33 EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

RECONNAISSANT que L'éducation à l'environnement permet la prise de décisions raisonnées dans des situations impliquant l'environnement ;

NOTANT que L'éducation à l'environnement assure que les problèmes environnementaux sont considérés dans une perspective à long terme, dans un contexte local et mondial et en tenant compte des conditions économiques, sociales, culturelles et politiques ;

CONSCIENTE que, depuis la publication de la *Stratégie mondiale de la conservation* et du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, il est apparu que, sans l'éducation, ces documents ne pourront être mis en œuvre ;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. INVITE INSTAMMENT tous les membres de L'UICN à entreprendre des programmes d'éducation tendant à inciter les parlementaires et législateurs à soutenir la conservation de l'environnement et le développement durable.
2. RECOMMANDE aux gouvernements de prier instamment les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement à adhérer à L'UICN.
3. PRIE INSTAMMENT les gouvernements nationaux d'accorder l'attention nécessaire au développement de l'éducation à l'environnement lorsqu'ils arrêtent leurs politiques d'éducation et de conservation de l'environnement.
4. INVITE le directeur général de L'UICN, en consultation avec la Commission de l'éducation de L'UICN et dans la mesure des ressources disponibles. à débattre avec l'Unesco, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Société internationale pour l'éducation à l'environnement et d'autres organismes internationaux des moyens:
 - a. de faciliter :
 - le flux des résultats des recherches et autres informations relatives à l'éducation à l'environnement ;
 - l'échange international de personnel, d'étudiants et de matériel d'enseignement ;
 - b. de fournir des données sur les facilités de formation existantes, à l'intention des éducateurs en matière d'environnement et de promouvoir la création de nouvelles installations, notamment dans les pays en développement.